

UNE NOUVELLE DSP POUR UN SERVICE SIMPLIFIÉ ET ACCESSIBLE À TOUS LES HABITANTS

Jeudi 17 octobre, le Conseil d'Orléans Métropole a approuvé le choix de la société Keolis en qualité de délégataire des services de mobilité sur le territoire de la métropole orléanaise, à compter du 1er janvier 2025 et pour une durée de 6 ans. Renfort du transport à la demande, nouvelles formes de mobilité, tarification simplifiée et solidaire : cette nouvelle convention de DSP (délégation de service public) doit venir renforcer l'intermodalité du territoire, en proposant un service simplifié et accessible à tous. Explications.



Le contrat 2019-2024 a été marqué par de grands chantiers et de belles réussites. Avec une progression de la fréquentation de 9% par rapport à 2022 et 35,6 millions de voyages en 2023, le réseau TAO présente l'une des meilleures dynamiques post-COVID (en France). Celle-ci est notamment portée par les évolutions de services apportées en 2022 et une offre de transport à la demande innovante. Par ailleurs, la transition énergétique du parc est également bien avancée, avec une baisse de 80% des émissions de CO2 en 4 ans.

Le nouveau contrat comprend l'exploitation de :

- 2 lignes de tramway (18 km pour la ligne A et 11 km pour la ligne B)
- Des lignes de bus et lignes scolaires
- Service de transport à la demande et de transports des personnes à mobilité réduite
- Parking relais (P+R)
- Parkings vélo (VéloPARK)
- Vélos (VéloLOC) en location longue durée
- Service vélo et trottinettes courte durée
- 1 navette fluviale Bat'O Loire

CE QU'IL FAUT RETENIR DE LA NOUVELLE DSP

- Des services TAO à moins de 500 mètres de tous les habitants de la métropole
- Des services de proximité accessibles à tous 7j/7 et 24h/24, avec :
 - Un renfort du transport à la demande RésaTAO et la mise en place d'un nouveau service de transport à la demande la nuit (RésaNuit) ;
 - La création d'une Maison des Mobilités (fixe, itinérante, numérique), pour aller à la conquête de nouveaux usagers, rencontrer les entreprises du territoire et faciliter le parcours usagers avec la création d'une application numérique unique pour accéder aux services ;
- Des services adaptés aux pratiques actuelles avec le déploiement sur 9 communes de 750 vélos et trottinettes en location courte durée, avec près de 400 emplacements dédiés à leurs stationnements ;
- Une offre dynamisée et une fréquence renforcée sur certains axes (créations et adaptations de lignes régulières, express et scolaires) ;
- Simplification de la tarification et mise en place d'une tarification solidaire (selon quotient familial)
- Renfort de la sécurité et de la lutte contre les incivilités.

DES SERVICES ADAPTÉS ET SIMPLIFIÉS

L'une des principales nouveautés de ce contrat réside dans le renfort du transport à la demande. Déjà pionnière dans ce domaine Orléans Métropole va plus loin. Un nouveau service de transport à la demande dynamique RésaNuit, unique en France, desservira l'ensemble des arrêts des 22 communes de la métropole orléanaise, de 21h30 à 6h00, du lundi au dimanche. Ce service sera assuré par des véhicules 20 et 9 places, tous équipés de caméras de vidéoprotection.

Le service Vélo+ sera remplacé par un nouveau service de location de vélos et trottinettes de courte durée et s'inscrira dans la continuité de l'expérience de Pony sur la commune d'Olivet (innovant, souple et dynamique). 750 vélos et trottinettes électriques seront déployés, sur près de 400 stations de stationnement virtuelles dans 9 communes. Pour la première fois en France, ce nouveau service, pleinement intégré aux offres de service du réseau, proposera soit 1 trajet de 10 minutes au prix d'un titre unitaire TAO pour les occasionnels, soit un trajet de 20 minutes par jour pour les abonnés mensuels et annuels TAO via une box 100% mobilités.

L'accès direct au centre-ville d'Orléans (depuis Chécy, Saint-Hilaire-Saint-Mesmin, Saint-Denis-en-Val), la desserte des zones d'activités ou de communes périurbaines (ex : Chanteau) seront améliorés à travers la création ou la modification de lignes régulières ou express. Dans le centre-ville d'Orléans au regard de l'offre de services existante, les lignes L et O seront supprimées. et une expérimentation d'un service de vélos taxis (le samedi de 10h00 à 19h) sera mise en place dans l'intra-mails.



LES ENGAGEMENTS DE KÉOLIS



- Plus d'agents (32 d'ici 2028) pour la lutte contre la fraude et la sécurité des usagers et, l'organisation de marches exploratoires et la création d'un 'bouton' SOS pour signaler tout fait d'insécurité ;
- Une communication plus efficace à destination des usagers (ex : QRcode sur 100% des arrêts pour connaître le prochain passage des lignes).

LES CONDITIONS ÉCONOMIQUES DU CONTRAT

Les objectifs de ce nouveau contrat doivent permettre d'être plus efficaces sur les kilomètres parcourus. Pour cette nouvelle convention de délégation de service public, la société Kéolis s'est engagée à proposer et adapter les services de mobilité pour des usagers plus nombreux (objectif d'augmentation de la fréquentation du réseau TAO, d'ici à 2030, fixé à +20%), avec une offre kilométrique constante. Le reste à charge d'Orléans Métropole est donc en baisse et passe de 59,8 millions d'euros pour 2024 à 57 millions d'euros pour 2030 (-2,8 millions d'euros).

Germain FOURNIER, attaché de presse
Direction de l'information et de la communication

☎ 02 38 79 29 98 / 06 77 27 93 38
✉ germain.fournier@orleans-metropole.fr

@RPOrleansMetro
www.orleans-metropole.fr/espace-presse

